



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

MUSÉES DE LA COMMUNE DE MARSEILLE

Cahier n° 7 – Musée des beaux-arts (Département des Bouches-du-Rhône)

Exercices 2012 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 17 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	4
INTRODUCTION.....	5
1 PRÉSENTATION DU MUSÉE	5
1.1 Un musée vieux de deux siècles	5
1.2 Un projet scientifique et culturel adopté il y a vingt ans	6
2 UN MUSÉE RÉNOVÉ POUR L'ANNÉE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2013 APRÈS NEUF ANS DE FERMETURE	7
2.1 Un processus lancé en 1999 et achevé en 2013	7
2.2 Une configuration peu appropriée à un musée moderne	9
3 UNE FRÉQUENTATION QUI DEMEURE FAIBLE	9
4 LA GESTION DES COLLECTIONS.....	10
4.1 De rares acquisitions, des travaux de récolement et de numérisation très avancés	10
4.2 Des collections régulièrement prêtées à l'extérieur	11
ANNEXE	12

SYNTHÈSE

Créé il y a plus de deux cents ans, le musée des Beaux-Arts de Marseille est installé, depuis 1869, dans l'aile gauche du Palais Longchamp. Sa rénovation pour l'année 2013 durant laquelle Marseille a été la capitale européenne de la culture, est le fruit d'une très longue période de travaux. Lancée au début des années 2000, elle devait permettre la réouverture d'un musée d'une toute autre envergure dans le cadre du « Grand Longchamp ». Les travaux se sont, *in fine*, concentrés sur les dernières années avant la réouverture, sur la base d'un projet à l'ambition nettement revue à la baisse. Sa configuration actuelle en fait ainsi un musée peu conforme aux attentes d'un musée moderne (absence de boutique, d'espace de restauration...).

Le musée, qui gère près de 10 000 items, réalise peu d'acquisitions, notamment du fait du prix des œuvres en matière de peintures.

Hormis l'année de sa réouverture, où, porté par l'exposition temporaire phare de l'année de la culture, « Le grand atelier du midi, de Van Gogh à Bonnard », la fréquentation du musée des Beaux-Arts est parmi les plus faibles des musées de Marseille.

Si l'établissement est l'un des seuls musées municipaux à disposer d'un projet scientifique et culturel (PSC), ainsi que le prévoit le code du patrimoine, celui-ci a été adopté il y a vingt ans, avant la rénovation du musée sur un projet différent, et s'avère donc obsolète.

INTRODUCTION

La chambre a inscrit à son programme 2021 l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Marseille au titre des exercices 2012 et suivants. Ce contrôle porte sur la gestion des musées municipaux.

Par lettre en date du 4 janvier 2021, le président de la chambre a informé M. Payan, ordonnateur en fonctions, de l'ouverture de la procédure, de la composition de l'équipe de contrôle. Le même jour, le président de la chambre a également informé de ce contrôle, M. Gaudin et Mme Rubirola, anciens ordonnateurs, le préfet des Bouches-du-Rhône et le directeur régional des finances publiques.

L'entretien d'ouverture du contrôle s'est déroulé, le 28 janvier 2021 avec M. Payan.

Les entretiens de fin de contrôle se sont tenus le 16 juin 2021 avec M. Gaudin, le 17 juin 2021 avec M. Payan et le 23 juin 2021 avec Mme Rubirola.

Les observations provisoires de la chambre, arrêtées lors de sa séance du 12 juillet 2021, ont été adressées dans leur intégralité à M. Payan, ordonnateur en fonctions, et M. Gaudin, ancien ordonnateur.

La chambre a reçu la réponse de M. Payan le 29 octobre 2021, celle de M. Gaudin le 10 septembre 2021.

Après avoir examiné les réponses écrites qui lui sont parvenues et entendu les rapporteurs, la chambre a, dans sa séance du 17 décembre 2021, arrêté ses observations définitives reproduites ci-après.

1 PRÉSENTATION DU MUSÉE

1.1 Un musée vieux de deux siècles

Le musée des Beaux-Arts est le plus ancien des musées de Marseille et l'un des quinze musées que le Consulat a créés en 1801 dans les grandes villes de France. Installé initialement (en 1804) au couvent des Bernardines (actuel Lycée Thiers), il est, depuis 1869, situé dans l'aile gauche du Palais Longchamp.

Photo n° 1 : Musée des Beaux-Arts de Marseille



La collection du musée a été constituée à la Révolution à partir des œuvres saisies dans les églises et des biens des émigrés, puis s'est enrichie pendant tout le 19^{ème} siècle des tableaux que l'État a continué de lui allouer, des acquisitions et des dons et legs.

Les œuvres présentées couvrent la période allant du 16^{ème} au 19^{ème} siècle. Elles comportent des peintures de maîtres italiens (Lavinia Fontana, Guerchin...) et français (David, Courbet, Corot, Daubigny, Millet, Puvis de Chavannes...), des écoles du Nord (Rubens, Jordaens...), ainsi qu'un fonds provençal (Louis Finson, Jean Daret, Henri d'Arles...). La collection de sculptures comprend, entre autres, des œuvres de Pierre Puget, né à Marseille en 1620, Rodin ou Daumier. La grande majorité des œuvres provient cependant d'artistes moins connus du grand public.

Ancien musée classé (ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945), le musée des Beaux-Arts de Marseille est devenu automatiquement musée de France en 2002 (loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France). Un arrêté de la Ministre de la culture du 27 avril 2015 a transféré gratuitement la propriété à la ville de Marseille des œuvres que l'État avait déposé avant le 7 octobre 1910.

1.2 Un projet scientifique et culturel adopté il y a vingt ans

Le musée des Beaux-Arts est l'un des seuls musées municipaux à disposer d'un projet scientifique et culturel (PSC) ainsi que le prévoit le code du patrimoine. Celui-ci développe les objectifs de sa muséographie et de la présentation de ses collections selon la spécificité et la thématique définies par le conservateur. Il a été adopté il y a vingt ans, par délibération du conseil municipal du 5 octobre 2001.

Ce projet scientifique, établi avant la rénovation du musée et à une époque où le projet de rénovation du musée s'insérait dans un logique beaucoup plus large (cf. *infra*), a précédé une longue fermeture du musée.

La rénovation du musée à l'aune de l'année 2013, aurait pu être l'occasion de mettre à jour ce document d'orientation stratégique. Si une telle démarche est en cours dans le cadre d'un PSC transversal au niveau du service des musées, celle-ci n'avait pas encore abouti au moment de la fin de l'instruction de la chambre.

2 UN MUSÉE RÉNOVÉ POUR L'ANNÉE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2013 APRÈS NEUF ANS DE FERMETURE

2.1 Un processus lancé en 1999 et achevé en 2013

La rénovation du musée des Beaux-Arts est une histoire ancienne qui a connu de nombreuses vicissitudes.

Par une délibération du 25 octobre 1999, le conseil municipal a approuvé un programme de réfection des façades et couvertures du Palais Longchamp en cinq phases¹. Par une autre délibération du 26 novembre 2001, il approuvait également trois conventions d'honoraires avec un architecte en chef des Monuments Historiques, portant sur l'étude préliminaire à la création de la galerie Puget, l'étude préalable au rétablissement des verrières et l'étude préalable à la restauration et au réaménagement intérieur du musée des Beaux-Arts.

Le conseil municipal approuvait ensuite, par une délibération du 11 mars 2002, le pré-programme des opérations du programme dit « Grand Longchamp » incluant la restauration et le réaménagement du musée des Beaux-Arts et par une délibération du 19 juillet 2002, le programme général de réaménagement intérieur et d'extension du musée, le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, et de deux appels d'offres pour les missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé concernant ces travaux. Une autorisation de programme de 8 M€ TTC était approuvée.

À l'origine, le programme du musée, conduit dans le cadre des études de programmation du projet d'ensemble appelé « Grand Longchamp » sur l'ensemble du site, prévoyait la réalisation des travaux en deux phases :

- une première phase portant sur le réaménagement intérieur du bâtiment et une extension en façade nord pour accueillir une galerie des sculptures ;
- une seconde phase portant sur la réalisation d'extensions (bibliothèques, ateliers...) en lien avec le projet « Grand Longchamp ».

Finalement, le projet de rénovation n'a pas été mené et le musée a fermé ses portes en 2004.

¹ Phase 1 – Urgences sanitaires, Phases 2 et 3 – Espaces accessibles au public, fontaine, escalier et portail ouest, Phase 4 – Réfection des façades du Muséum d'histoire naturelle, Phase 5 – Réfection des façades du musée des Beaux-Arts.

En 2009, une délibération du 30 mars a relancé l'opération dans la perspective l'année européenne de la culture en 2013. Pour cela, il était nécessaire de réaliser :

- la mise en place des conditions de confort et de sécurité : chauffage, éclairage, traitement d'air, sécurité incendie, accessibilité et sécurité, muséographie... ;
- la dépose d'une mezzanine installée dans les années 60 ;
- l'installation d'un ascenseur extérieur pour les personnes à mobilité réduite.

Pour entreprendre le réaménagement intérieur du musée, il était décidé de reprendre la seule première phase du programme approuvé en 2002. La délibération lançait également la procédure de choix du maître d'œuvre de cette opération, désigné le 10 mai 2010. Le coût des études et des travaux était alors estimé à 4,7 M€ TTC (montant de l'autorisation de programme).

Alors que les travaux de la maîtrise d'œuvre avaient débuté, le musée a été choisi par la ville pour accueillir l'exposition du « Grand Atelier du Midi ». Ce choix conduisait à revoir le programme et notamment à augmenter notablement la capacité d'accueil simultanée du public du musée, pour la porter de 350 à 800 personnes.

Des modifications de programme étaient ainsi nécessaires, relatives notamment au classement de l'établissement ERP (établissement recevant du public)² de 3^{ème} catégorie à 2^{ème} catégorie, au système de sécurité incendie, à la création d'un escalier supplémentaire, à la modification du circuit de visite permettant d'éviter les croisements des flux, à l'utilisation des locaux administratifs pour des surfaces supplémentaires d'accueil du public, à la création de locaux techniques extérieurs au bâtiment et semi enterrés, à l'installation de grandes cimaises d'exposition, etc.

Les études d'avant-projet qui intégraient ces modifications portaient le montant prévisionnel définitif des travaux à 3,8 M€ HT et l'autorisation de programme du projet à 7,4 M€ TTC (+ 2,7 M€, soit + 57 %). Des marchés de travaux étaient attribués en 2011 et 2012 pour un montant total de 4,5 M€ HT.

La réouverture du musée a eu lieu en juin 2013 pour l'exposition « Grand Atelier du midi », qui s'est tenue pendant quatre mois. Le musée a ensuite de nouveau été fermé quatre mois pour permettre le décrochage des œuvres et l'accrochage des collections permanentes.

Au total, plus de 13 M€ ont été dépensés (cf. 0) entre 2012 et 2014 pour les différentes phases de rénovation intérieure et extérieure du palais Longchamp (y compris le Muséum d'histoire naturelle).

Des travaux supplémentaires, portant notamment sur la réhabilitation du tore (pavillon de partage des eaux du canal) ont été réalisés en 2017 et imputés aux musées, sans que ceux-ci n'aient réellement à voir avec cet ouvrage.

² Il existe 5 catégories d'ERP, déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les salariés (sauf pour la 5^{ème} catégorie). La cinquième est la plus basse, la première concerne les établissements recevant au-delà de 1 500 personnes.

2.2 Une configuration peu appropriée à un musée moderne

Le musée, d'une surface totale de 3 600 m² sur six niveaux, dispose seulement de 1 224 m² de surface d'exposition, répartis sur deux niveaux³. Un peu plus de 300 œuvres y sont exposées (soit un taux d'exposition des collections de 3 %).

L'établissement ne dispose pas d'espace dédié aux expositions temporaires, ce qui limite la tenue de celles-ci, sauf à procéder au décrochage des œuvres des collections permanentes. Tel a été le cas lors de l'exposition « Marseille au 18^{ème} siècle », qui a entraîné la fermeture du musée du 16 octobre 2016 au 17 février 2017, soit quatre mois, le temps de ré-accrocher les collections permanentes, expliquant, pour partie, la faiblesse de la fréquentation en 2016 (cf. *infra*).

Le PSC approuvé par le conseil municipal en 2001 listait les principales faiblesses du musée et du bâtiment auxquelles étaient censés remédier les travaux de rénovation dans le cadre du « Grand Longchamp ». Était ainsi notamment pointé le manque de place pour les surfaces d'exposition, pour les services du musée⁴, pour les publics, pour les expositions temporaires, etc. Il était alors envisagé un accueil commun avec le Muséum d'histoire naturelle voisin et le développement de services qui faisaient défaut⁵ ainsi qu'une galerie d'exposition temporaire. *In fine*, la rénovation du musée n'a fait place à aucune boutique ou espace de restauration généralement présents dans tous les musées modernes. De même, les bureaux du personnel ont été en grande partie supprimés lors de restauration.

Les travaux calibrés pour l'exposition de Marseille capitale européenne de la culture en 2013, notamment la capacité d'accueil simultanée, peine à trouver leur justification dans le long terme.

3 UNE FRÉQUENTATION QUI DEMEURE FAIBLE

Hormis l'année de sa réouverture en 2013, où, porté par une des expositions temporaires phares de l'année de la culture, « Le grand atelier du midi, de Van Gogh à Bonnard », le musée a enregistré plus de 200 000 visiteurs en quatre mois, la fréquentation du musée des Beaux-Arts est parmi les plus faibles des musées municipaux et peine à atteindre les 15 000 entrées payantes annuelles.

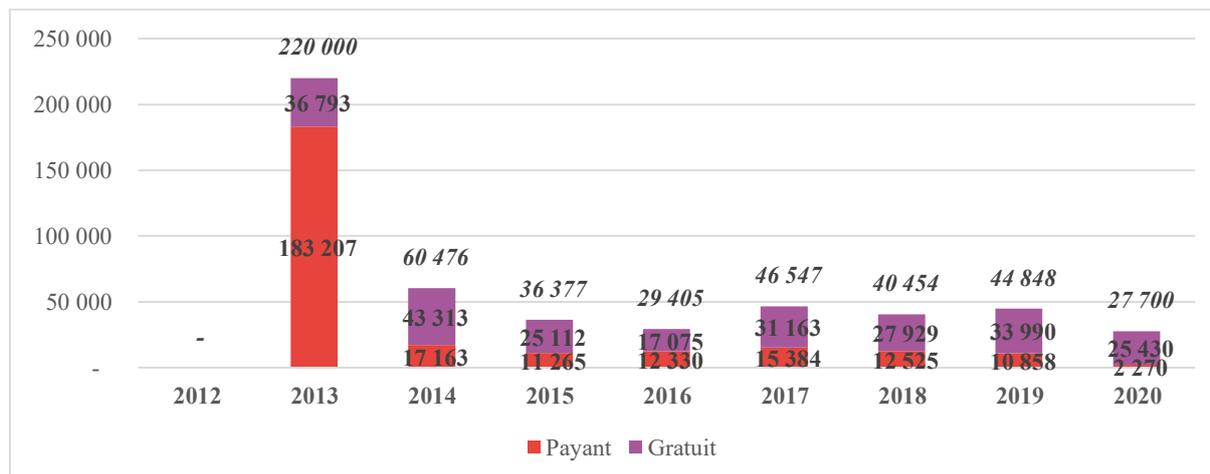
³ Une grande partie de l'espace est notamment « perdue » dans le gigantesque escalier monumental.

⁴ « (...) Aujourd'hui la place manque pour l'ensemble du personnel, conservation, administration, service culturel... la loge et les vestiaires du personnel sont trop petits et posent d'autres problèmes liés à la mixité de l'équipe. L'absence de vestiaires pour le personnel féminin a conduit à transformer en vestiaire l'espace, il est vrai inoccupé, prévu pour le bar. Ce réemploi ne peut pas donner satisfaction, du fait de l'exiguïté du local et sa vétusté. La bibliothèque, où l'on a dû installer, faute de place ailleurs, un bureau pour l'assistante de conservation en plus de celui pour la bibliothécaire est totalement saturée et ce malgré la création d'une bibliothèque spécifique au sein du cabinet des dessins. (...) ».

⁵ « (...) Cet accès commun desservirait un accueil commun comprenant la billetterie et qui, aujourd'hui, fait défaut aux deux institutions : vestiaire, librairie, boutique, café, point d'information... Cet accueil commun distribuerait les musées, leurs extensions et l'ensemble du site. Au-delà de ses aspects fonctionnels, cet accueil, véritable carrefour, est pensé comme l'un des points forts du projet, emblématique de sa pluralité (...) ».

La fréquentation gratuite est également peu élevée. Au total, environ deux visiteurs sur trois ne payent pas leur entrée. Au global, le musée se situe, en moyenne, aux alentours de la trentième place des musées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes de fréquentation.

Graphique n° 1 : Fréquentation du musée des Beaux-Arts



Source : ministère de la culture et commune.

4 LA GESTION DES COLLECTIONS

4.1 De rares acquisitions, des travaux de récolement et de numérisation très avancés

Selon le procès-verbal de récolement⁶ de 2020, le fonds du musée des Beaux-Arts se compose de 8 919 items, dont 245 sont déposés dans d'autres musées. Le musée gère, quant à lui, 9 782 items, dont 1 108 du fonds Cantini.

Les collections sont relativement figées. Les acquisitions du musée sont en effet rares, compte tenu notamment du prix des œuvres en matière de peinture. Seuls trois tableaux⁷ ont ainsi été acquis sur la période examinée par la chambre, pour un montant total de 127 100 €. De plus, à la différence d'autres musées de la ville, le musée des Beaux-Arts reçoit peu de dons d'œuvres. Seuls deux items (un dessin et une peinture) ont été inscrits à l'inventaire sur la période 2012-2020.

⁶ « Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage, la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues », site du ministère de la culture.

⁷ Deux tableaux de Henri d'Arles en 2018 et 2019 et un de Jean-Jacques Forty en 2017.

La majorité des dépenses d'investissement du musée sont consacrées à la restauration des œuvres. Selon la ville, des restaurations seraient nécessaires sur une centaine d'œuvres de premier plan.

Près de 90 % des items ont fait l'objet d'un récolement, ce qui situe le musée parmi les plus avancés des musées municipaux.

Fin 2020, près de 7 400 items avaient fait l'objet de travaux de numérisation, soit plus de 75 %, ce qui traduit, là encore, un bon avancement des travaux.

4.2 Des collections régulièrement prêtées à l'extérieur

Environ 250 œuvres sont en dépôt à l'extérieur du musée et des réserves (mairie, préfecture, Mucem, école supérieure d'art et de design...). Si le bénéficiaire du dépôt est identifié, seule une partie minoritaire des œuvres est précisément localisée. Il conviendrait dès lors d'amplifier cette localisation.

Le musée prête, par ailleurs, régulièrement ses œuvres pour des expositions en France, y compris dans de grands musées parisiens (Orsay, Louvre) et à l'étranger.

Tableau n° 1 : Prêts d'objet des collections du musée des Beaux-Arts

	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Objets prêtés en France (hors Marseille)</i>	5	7	7	7	4
<i>Objets prêtés à l'étranger</i>	13	16	8	8	5

Source : commune.

ANNEXE

Annexe. Opérations de travaux exécutées sur le Palais Longchamp (intérieur et extérieur) (en euros)	13
--	----

Annexe. Opérations de travaux exécutées sur le Palais Longchamp (intérieur et extérieur) (en euros)

Opération	Libellé	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
2001 - 107 - 4297	MP13 PALAIS LONGCHAMP RESTAUR MUSEE BEAUX ARTS FACADES ET TX	Travaux visant à traiter la réfection totale des façades, menuiseries et couvertures et sur les parties intérieures, toutes classées monuments historiques (verrière, escalier intérieur)	1 234 189	612 402	195 206	23 814	82 059	9 365		
2002 - 109 - 4297	PALAIS LONGCHAMP MUSEUM HISTOIRE NAT FACADES ET TVX	Travaux visant à traiter la réfection totale des façades, menuiseries et couvertures.	38 888	67 953	86 357					
2002 - MIR17 - 4297	MP13 PALAIS LONGCHAMP ESPACES PUBLICS FACADES ET TRAVAUX	Travaux de restauration sur les parties bâties extérieures classées (péristyles, fontaines, clôtures, sculptures...)	2 056 736	1 483 867	128 880	32 314				
2009 - 108 - 4297	MP13 PALAIS LONGCHAMP RESTAUR MUSEE BEAUX ARTS INTERIEUR	Travaux de réaménagement intérieur , tous corps d'état, en vue de la réouverture du Musée des Beaux Arts, dans la configuration d'accueil de l'exposition MP2013 « Le Grand Atelier du Midi ».	3 610 502	2 263 419	336 601	81 618	37 170			
2010 - 147 - 4297	LONGCHAMP TORE - TRAVAUX CONSERVATOIRES SAUVEGARDES	Travaux conservatoires sur des urgences techniques, pour éviter la poursuite des dégradations.	39 281	22 903						
2011 - 101 - 8623	MP13 MUSEUM LONGCHAMPS MISE EN SECURITE DESENFUMAGE - ETUDES	Etudes mise en sécurité muséum	15 892	57 800	-	15 420				
2012 - 102 - 8623	MP13-MUSEUM LONGCHAMP -MISE EN SECURITE - TRAVAUX	Travaux mise en sécurité muséum		1 194 267	10 067	-				
2012 - 150 - 4297	LONGCHAMP - TORE (MH) – ETUDES	Etudes techniques et de maîtrise d'oeuvre visant aux travaux de restauration définitive (couverture, façades, menuiseries, planchers intérieurs) en vue de la sauvegarde du monument		1 050			2 998			
2014 - 121 - 4297	PALAIS LONGCHAMP TORE TRAVAUX	Travaux de restauration définitive (couverture, façades, menuiseries, planchers intérieurs) en vue de la sauvegarde du monument						1 058 011	140 879	7 153
2017 - 151 - 4297	PALAIS LONGCHAMP - MISE AUX NORMES/CONFORMITE - TRAVAUX	Travaux de mise aux normes/conformité						9 700	134 321	181 812
			6 995 488	5 703 662	757 112	153 166	122 226	1 077 076	275 200	188 966

Source : commune.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Provence-Alpes-Côte d'Azur
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue de Pomègues

13295 Marseille Cedex 08

pacagrefe@crtc.ccomptes.fr

www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

Chambre régionale
des comptes

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Marseille, le 20 JUIN 2022

LE PRÉSIDENT

Dossier suivi par : Bérénice BAH, greffière
T 04 91 76 72 65
pacagrefe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : GREFFE/BBA/LB/n° 2022-0795

Contrôle n° 2021-0025 et n° 2021-0150 à 2021-0160

Objet : rapport d'observations définitives

P.J. : 12 rapports d'observations définitives

Recommandé avec accusé de réception
2C 151 920 2973 9

à

Monsieur Benoît PAYAN
Maire de la commune de Marseille
Hôtel de Ville
Place Daviel
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les 12 rapports comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion des musées de la commune de Marseille pour les exercices 2012 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Je vous rappelle que ces documents revêtent un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à leur communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de les inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle ils donneront lieu à débat. Dans cette perspective, les rapports et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ces documents pourront être publiés et communiqués aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, les rapports d'observations et les réponses jointes sont transmis au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ainsi qu'à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Il retient ensuite que « *ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux observations et aux recommandations qui sont formulées dans les rapports d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.



Nacer MEDDAH